

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, LE C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1901

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1901

ÉTIQUETTE DE CHANGEUR

AU TYPE D'UNE

MONNAIE DE PHILIPPE LE HARDI

COMTE DE FLANDRE.

M. Constant Leber, dans l'Introduction aux *Monnaies inconnues des Évêques des Innocens, des Fous et de quelques autres associations singulières du même temps*, publiées, en 1837, par le docteur Rigollot, d'Amiens, a, le premier, fait connaître trois plombs, de forme ronde, marqués d'un seul côté d'un type monétaire et armés, de l'autre, d'une sorte de broche qui permettait de les fixer à une étoffe.

Ces plaques, qui toutes portent comme légende **TVG MARIT GRATIA PLANT**, offrent, la première, la représentation assez grossière de l'écu aux trois lis couronné de l'écu d'or frappé sous Charles VI, roi de France; la deuxième, le roi debout, à mi-corps, sur un vaisseau et l'écu au bras, des nobles d'or d'Angleterre, et la troisième, la croix longue cantonnée de deux lions et de

deux lis du gros vierlander du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon (1).

D'après le savant archéologue orléanais, c'était là des enseignes politiques propres à personnifier les trois factions qui se disputaient le pouvoir, à Paris, au temps des luttes des Armagnacs et des Bourguignons partisans des Anglais. Cette opinion reçut l'approbation de M. Adrien de Longpérier (2) et M. Vallet de Viriville, en 1861 (3), et M. Forgeais, en 1864 (4), la firent leur, lorsque ces numismates publièrent, outre ces enseignes, d'autres « de ces signes de ralliement que per-
» sonne ne contestera provenir du parti bour-
» guignon durant les dernières années du règne
» de Charles VI » (5).

Cependant, dès 1859, M. Jules Rouyer, avec la perspicacité qui lui était particulière, avait fait ressortir le peu de fondement de l'hypothèse mise en avant par M. Leber pour ce qui est des trois plombs cités plus haut, puisque, depuis l'apparition du volume du docteur Rigollot, on avait retrouvé plusieurs plombs de fabrique et de type similaires qu'il était impossible de

(1) *Monnaies inconnues des Évêques des Innocens, des Fous, etc.*, pl. II, nos 1, 2 et 3.

(2) *Revue de la numismatique française*, 1837, p. 395.

(3) *Revue Archéologique*, t. III, pp. 380 et suiv.

(4) *Collections de plombs historiés trouvés dans la Seine*, 3^e série, Variétés numismatiques, Paris, 1864.

(5) *Revue numismatique*, 1864, p. 453.

rattacher à un parti politique de l'époque (1).

Devant la publicité nouvelle donnée par MM. de Viriville et Forgeais à une erreur commise, alors que tout moyen de comparaison ou de contrôle faisait défaut, M. Jules Rouyer crut nécessaire de faire insérer dans la *Revue numismatique* de 1864, quelques pages dans lesquelles il établit, d'une façon fort plausible, que « les plaques-agraphes à » des types monétaires n'étaient autre chose que » des espèces d'étiquettes dont les changeurs, » après avoir fait le tri par catégories et par sacs » des monnaies qui passaient par leurs mains, se » servaient pour distinguer le contenu de chaque » sac. Le type remplissait le but désiré, sans qu'il » fut, en général, besoin d'autre indication; et » voilà, sans doute, pour quelle raison la légende » des plaques était si souvent étrangère aux » monnaies représentées. Les premiers mots de » la Salutation angélique faisaient, le plus sou- » vent, les frais de cette légende, par l'habitude où » l'on était de les inscrire presque partout, jusque » sur les jetons et même sur des ustensiles de » ménage et de toilette » (2).

Cette opinion n'a rencontré jusqu'ici aucun contradicteur; elle est aujourd'hui généralement admise et il est permis, désormais, de la consi-

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1859, pp. 45-46. Il est évident qu'il existe des enseignes politiques, mais il faut distinguer.

(2) *Revue numismatique*, 1864, pp. 452-459. « De quelques objets publiés sous la dénomination de signes ou enseignes politiques. »

dérer comme définitivement acquise à la science.

Au reste, on s'est peu occupé de ces petits souvenirs du passé et le nombre de ces plombs venus à la connaissance du public est bien minime encore.

Les trois étiquettes expliquées par M. Leber ne sont pas les seules que nous ait fait connaître le travail de M. Rigollot; le supplément qui le termine en contient une quatrième, reproduite et décrite sous le n° 116. Elle offre le type du revers — une croix brève pattée cantonnée d'un aigle et d'un lion — de certains gros d'argent que Marguerite d'Avesnes, comtesse de Hainaut, fit frapper à Valenciennes vers le milieu du XIV^e siècle (1). La légende est toujours $\text{MARGARITA CRUCIATA P}(lena)$.

Dans l'article paru dans la *Revue numismatique* de 1864, M. Jules Rouyer a fait reproduire (2) une plaque de même nature, dont le type est emprunté, cette fois, à une autre monnaie hennuyère attribuée par M. Chalon au comte Guillaume II, frère et prédécesseur de Marguerite (3). « On remarque » sur cette dernière plaque, — écrit M. Rouyer, — « dans une bordure d'oves fleurdelisés, le monogramme du Hainaut entouré de quatre lions

(1) CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, pl. XI, n°s 84 et 85.

(2) Pl. XIX, n° 3.

(3) *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, pl. IX, n°s 67 et 68.

» comme sur le gros, mais les quatre lettres
 » η π γ ν qui sont sur ce dernier sont rempla-
 » cées par π - ν - ϵ - ω . » La seconde étiquette
 donnée par le savant numismate français dans
 le même article, est au type du lion assis dans
 une niche gothique des lions d'or frappés, à
 partir de 1454, par Philippe le Bon à Malines,
 puis à Bruges (1). Ici, pour qu'il ne puisse y
 avoir erreur quant à la figuration, la légende
 porte : $\text{I} \epsilon \text{S} \text{V} \text{I} \text{L} \epsilon \text{L} \text{I} \text{O} \text{N} \text{C} \text{R} \text{O} \text{V} \text{P} \text{A} \text{N} \text{T}$.

Enfin, il y a une quinzaine d'années, M. R. Ser-
 rure a fait dessiner une étiquette de changeur, à
 légende flamande, se rapportant au noble d'or
 du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi,
 comte de Flandre (2), et qu'il décrit ainsi :
 ✦ $\text{W} \text{I} \text{L} \text{H} \text{E} \text{M} \text{S} \text{G} \epsilon \text{E} \text{N} \text{O} \text{B} \text{L} \epsilon \text{E} \text{H} \text{E} \text{T} \text{O} \text{G} \epsilon \text{E} \text{B} \text{O} \text{R} \text{G} \text{O} \text{N}$.
 Au centre, le duc de Bourgogne, Philippe le
 Hardi, debout dans un navire et tenant une épée
 et un écu écartelé (3).

A ces sept petits monuments, nous venons
 aujourd'hui, en attendant mieux, en ajouter un
 huitième. Cette fois encore, il s'agit d'une pièce
 belge, puisque l'étiquette reproduit le revers des

(1) A. DE WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, t. II, pl. XXV, n° 470, et DESCHAMPS DE PAS, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison de Bourgogne*, fig. n° 51.

(2) DESCHAMPS DE PAS, *loco citato*, fig. 15.

(3) *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. V, 1885-1886, pl. IX, n° 3.

gros d'argent à l'étendard, forgés, en grand nombre, en Flandre, par le comte Philippe le Hardi (1).



Écu de Philippe le Hardi, partagé en quatre cantons par une croix longue coupant la légende ✠ SIT NOME · DOMINI · NOSTRI · BENEDICTUM, pour *Sit nomen Domini nostri benedictum*, inscription qui se trouve sur la monnaie elle-même.

Le revers porte les traces des soudures qui y fixaient l'aiguille et son crochet.

Plomb.

Notre collection.

M. R. Serrure affirmait, en 1886, que ces plombs ne se trouvaient, « pour ainsi dire, que dans les » villes sièges, au XIV^e siècle et au XVI^e, d'un commerce étendu et, par conséquent, d'un change » actif, telles que Paris, Amiens, Arras, Bruges, » Anvers (2). » A l'appui de cette observation, nous devons à la vérité de dire que notre étiquette provient des travaux exécutés, il y a quelques années, aux quais d'Anvers.

Des pièces de l'espèce publiées à ce jour, la

(1) DESCHAMPS DE PAS, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison de Bourgogne*, fig. nos 18, 19 et 20.

(2) *Bulletin mensuel de Numismatique et d'Archéologie*, t. V, p. 157.

totalité se rapporte à des monnaies belges ou à des monnaies ayant eu cours en l'ancienne Belgique. Faut-il en conclure que l'usage des étiquettes de changeur s'est localisé à cette contrée qui comprenait une partie du Nord de la France actuelle. C'est là une question à laquelle il ne sera possible de répondre que lorsqu'un plus grand nombre de ces curieux petits plombs auront été mis au jour; aussi engageons-nous vivement nos confrères à nous signaler les étiquettes de changeur qu'ils posséderaient dans leur collection. C'est, en effet, dans le concours de tous que la solution du problème se trouvera sans doute.

ALPHONSE DE WITTE.
